



Suippes info.com

JUIN 2018

PROLONGEMENT DE 5 ANS DE LA CARTE D'IDENTITÉ

(Pour toutes les cartes établies
à partir du 2 janvier 2004)

Si la carte a été établie à partir du 02 janvier 2004, cette dernière est prolongée automatiquement de 5 ans. En effet, les cartes d'identité délivrées entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 sont automatiquement prolongées de 5 ans, sans démarche à effectuer en mairie.

Attention => A condition qu'elle ait été délivrée quand le titulaire était majeur (La durée de validité n'est pas prolongée si la carte a été délivrée alors que vous étiez mineur(e).

Pour vos voyages à venir :

En cas de voyage à l'étranger, vous devez vous assurer auprès du pays qui vous accueille (auprès de l'ambassade ou de la douane) que le pays accepte cette carte "à date périmée sur la carte" mais toujours valable en France.

Il est toutefois possible de demander le renouvellement anticipé d'une carte d'identité à valeur faciale périmée :

* **dès lors** que l'utilisateur est en mesure de justifier de son intention de voyager à l'étranger. La preuve de ce voyage pourra être apportée par :

- la présentation d'un document tangible tel que titre de transport,
- ou la réservation ou devis auprès d'une agence,
- ou le justificatif de réservation d'hébergement,
- ou encore plusieurs tickets d'achats effectués dans les pays limitrophes révélant une régularité de circulation transfrontalière.

Et en plus d'un des documents cités ci-dessus, fournir une attestation sur l'honneur rédigée par l'utilisateur et circonstanciée (Voir modèle sur notre site Internet dans l'onglet "*SERVICES MUNICIPAUX*" – "*DEMANDE DE CARTE D'IDENTITE / PASSEPORT*").

Sans ces pièces complémentaires, la Préfecture refusera le dossier.

* **à condition** qu'il ne soit pas titulaire d'un passeport valide.

LA MALADIE DE LYME

La maladie de Lyme est une infection due à une bactérie de type borrelia, très souvent transmise par une piqûre de tique. Cette bactérie peut s'infiltrer dans tous vos organes, tous les tissus de votre corps, y compris les os; sans que vous ne vous en aperceviez au début. La maladie de Lyme est une maladie grave, qui peut ruiner votre vie, mais la plupart des personnes touchées ne sont même pas informées de son existence.

Les symptômes sont divers et variés avec d'autres maladies telles que : l'arthrite, la dépression, la fatigue chronique, l'autisme, la fibromalgie, le lupus, la maladie de Parkinson, la maladie de Crohn, la sclérose en plaques, ou encore la sclérose latérale amyotrophique.

**Plus d'info sur le site
inpes.santepubliquefrance.fr**

PARTICULIER EMPLOI : l'emploi à domicile pour tous le 15 juin

Particulier emploi est un réseau de services ayant vocation à rendre l'emploi à domicile (assistants maternels, employés à domicile en CESU ...) entre particuliers plus facile et à en ouvrir l'accès au plus grand nombre, sur tous les territoires.

Particulier emploi est une initiative des trois acteurs de l'emploi à domicile : L'IRCEM Prévoyance, IPERIA l'Institut et la FEPEM.

Le 15 juin, de 13h30 à 17h00, il vous sera possible d'échanger sur cette thématique.

Le programme est le suivant :

13h30-14h30 : atelier sur la formation continue des Assistants maternels

14h30-17h00 : stand avec échanges, renseignement relatifs à la relation d'emploi déclarée, les aides et dispositifs fiscaux, la formation, la prévoyance et la retraite des salariés...

Entrée libre,

Lieu : Maison des Associations.

Dans un souci d'organisation, veuillez-vous inscrire au :

03 26 63 54 50 pour les Assistants Maternels

03 26 63 54 49 pour les Employeurs/Salariés de l'emploi à domicile.

AVIS AUX PROPRIÉTAIRES DE CHATS

Afin de limiter l'augmentation des chats errants, pensez à les faire stériliser.

LE PÔLE ENFANCE JEUNESSE - MDA

Accueil / Secrétariat ☎ 03 26 63 54 42

associationssuippes@yahoo.fr

Candy ☎ 06 01 07 13 09

candycury.alsh@gmail.com

Dates d'inscriptions scolaires dans les écoles :

Prendre RV avec les directeurs des écoles maternelle Centre et primaire Aubert Senart.

Pour la petite section de la maternelle Jules Ferry : réunion d'information et restitution des dossiers le vendredi 29 juin ou le lundi 02 juillet, 13h30.

Accueil de Loisirs Sans Hébergement

pour les 3/15 ans

Du 09 juillet au 03 août, avec ou sans repas

Inscriptions avant le 15 juin impérativement.

Dorénavant il n'y aura plus de pré inscription.

Le règlement sera donc exigé lors de l'inscription.

Attention ! Nombre de places limitées.

Le dossier ACM 2018/2019 sera remis aux enfants de chaque école et sera à rendre impérativement pour le 22 juin.

Dossier téléchargeable sur le site

www.suippes.fr dans l'onglet

« Enfance Jeunesse ».

RÉUNION D'INFORMATION SUR LA CUISINE SAINE ET RAPIDE

animée par la diététicienne

Élodie VAYSSE

Mercredi 13 juin, 14h30

Salle Hardheim de la MDA

Animation gratuite

Inscriptions avant le lundi 11 juin au

03 26 63 54 47 ou 03 26 63 54 48.

Sylvain JANSON - Électricité générale

Rénovation, dépannage, installation VMC, installation de parabole ou antenne ramonage cheminée, pose d'alarme ☎ 06 28 29 67 69
sylvainjanson51@gmail.com

Magasin situé 4, rue Buirette Gaulard, ouvert le mercredi après-midi et le vendredi matin.

Dimanche 03 juin

Collecte de vêtements textiles usagés, lunettes et radiographies organisée par le LIONS CLUB DE CHÂLONS ST VINCENT. Ramassage de 8h00 à 10h00 par camion signalé. Merci de déposer vos textiles dans des sacs plastiques devant votre pavillon ou votre immeuble la veille au soir.

LE CLUB DU 3^{ème} ÂGE DE SUIPPES/BUSSY-LE-CHÂTEAU

invite ses membres à une journée brochettes le **vendredi 15 juin à 12h00**, salle des fêtes de Bussy-le-Château.

L'inscription est fixée à 12 €

Réservation avant le 05 juin auprès de Mme CHOMETTE, à la MDA, le jeudi entre 13h30 et 17h00.

PERMANENCES



- Permanence mensuelle de la **conciliatrice de justice** le, jeudi après-midi.

Prendre RDV en mairie, au 03 26 70 08 55.

- Mme FLAMAN (assistante sociale) et Mme LEROUX (Conseillère en économie sociale et familiale) du **Conseil Départemental** au 03 26 60 85 09.

- Mme CHAPIER de **Châlons Habitat**, le **vendredi 08, de 14h00 à 16h30**, sans RDV.

- M. SCHMASSMANN de la **Mission Locale** (jeunes de plus de 16 ans et de moins de 26 ans qui ne sont plus scolarisés), les *mercredis 06 & 20* sur RDV ☎ 03 26 68 54 02, de 14h à 16h.

contact@ml-chalons.fr

N'hésitez pas à consulter la page facebook

- **Consultation gratuite d'avocat**, sur RdV, le *mardi 12*

Contact Mme DOLLEANS de la Maison de services au public ☎ 03 26 63 54 49.

- Mme MONTEL SAINT PAUL, **animatrice du Relais Assistants Maternels (RAM)**

Accueil physique et téléphonique :

Lundi, de 8h30 à 12h00

Mardi, de 13h30 à 17h00

Jeudi, de 13h00 à 18h00 (de 17h00 à 18h00 sur rendez-vous)

Vendredi, de 13h30 à 17h00.

Activités d'éveil :

Mardi & vendredi, de 9h00 à 11h30

☎ 03 26 63 54 50 / 07 72 28 18 90

ram@cc-regiondesuippes.com

- Brigade territoriale de contact, tous les lundis de 10h à 12h & de 16h à 18h.

PHARMACIES DE GARDE

Composez le 32.37, numéro accessible 24H/24H.

Faites le **15** en cas de problème de santé en soirée ou le week-end

RAPPEL !

REGLEMENTATION CONCERNANT LES HAIES

Les haies vives plantées le long des chemins départementaux et des voies communales ne peuvent être plantées qu'à 0,50 m au moins en retrait de l'alignement.

Près d'un carrefour, la haie ne doit pas dépasser 1m de hauteur (par rapport au sol de la chaussée et non du terrain où elle est plantée) et cela sur une longueur de 50 m comptés à partir du centre du carrefour.

Dans un virage, la haie ne doit pas non plus dépasser 1m de hauteur dans la courbe (côté petit rayon et sur une distance de 30 m de part et d'autre de cette partie courbée). Les haies ne doivent pas déborder sur la voie publique.

RÉGLEMENTATION SUR LE BRUIT

Le savoir-vivre qui préserve les relations de bon voisinage : éviter de mettre son poste de radio en continu dans le jardin..., avertir si on donne une petite fête, ne pas enfumer son voisin à coups de barbecues répétés ...

Depuis le **1er janvier 2014**, il est interdit aux particuliers possédant des jardins de **brûler les déchets verts** à l'air libre. Par déchets ménagers, il faut entendre les déchets dits verts, c'est-à-dire les épluchures, l'herbe issue de la tonte des pelouses, les feuilles mortes, les résidus d'élagage, de taille de haies, d'arbustes, etc.

Les travaux momentanés de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage tels que tondeuse à gazon à moteur thermique, perceuse, raboteuse ou scie mécanique ... **ne peuvent être effectués, selon arrêté préfectoral que :**

- **Les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 & de 14h30 à 19h30**
- **Le samedi de 9h00 à 12h00 & de 15h00 à 19h00**
- **Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00**

La nuit, les bruits sont amplifiés et ils sont encore plus difficiles à supporter. Il est donc primordial de faire attention à son comportement en évitant de crier, de marcher en talon ou de mettre en route sa machine à laver. Il faut aussi prendre des mesures si son chien aboie durant la nuit. Il faut savoir que la notion

de bruits répétitif, long et d'une certaine intensité disparaît dans ce créneau horaire. On parle alors de *tapage nocturne*, alors que dans la journée il s'agit d'un tapage diurne caractérisé par la répétition, l'intensité et la durée du bruit. De manière générale le bruit de voisinage le week-end doit être contrôlé afin de ne pas engendrer de désagrément durant cette période de repos.

UNE STÈLE POUR NE PAS OUBLIER



Le 10 mai 1940, les Allemands ont largué 250 bombes sur la commune qui ont fait 74 morts et 150 maisons ravagées. Un épisode douloureux que n'ont pas oublié les habitants qui ont vécu cet enfer.

En 2015, Jean-Raymond ÉGON, maire demande à Jean-Noël OUDIN, président des Amis du Vieux Suippes de recueillir un maximum de témoignages sur le 10 mai 1940. En 2016, un livre est édité.

Une stèle en hommage aux disparus a été financée grâce à des subventions et surtout à la vente du livre qui s'est écoulée à 700 exemplaires.

Mardi 08 mai, le monument a été inauguré en présence du maire et des Amis du Vieux Suippes notamment.

Ce même jour eut lieu une autre inauguration. Le parking derrière la maternelle centre ou parking Brazier porte désormais le nom de « Place du 10 mai 1940 ».

Samedi 09 juin, 10h00-12h00

“LE SPORT ÇA ME DIT”

Activité : pétanque ou molki

Les inscriptions se font par mail :
nice51florence@gmail.com

Complexe sportif Jules Colmart

AGENDA JUIN

Jeudi 07 juin, 16h-19h30

Don du sang - Salle des Fêtes G. Dévignes

Samedi 09 juin

14h00-17h30, Boum

"L'Association des parents d'élèves de Suippes est heureuse d'organiser une grande BOUM 100% enfants pour tous les élèves scolarisés en primaire (du CP au CM2) dans les écoles de Suippes ! DJ, tirage de tombola et beaucoup de surprises attendent les enfants!

Salle des fêtes G. Dévignes

Dimanche 10

Tennis - Horaires non communiqués

Samedi 16 juin

Journée nationale des Sapeurs-Pompiers

14h00, prise de commandement,

Place de l'Hôtel de Ville

15h00, **inauguration du « Centre culturel et associatif Jean HUGUIN »**, nouveau nom donné à la maison des associations.

(uniquement sur réservations)

20h30, **Gala de danse** organisé par la MPT

Complexe sportif Jules Colmart



avec la participation
comme chaque année
de L'Union musicale

Itinéraire :

19h, Départ de la Résidence Pierre Simon,
Place de la mairie, Quartier des Échavés,
Lotissement du Capitaine de Frégate Noël Camard,
Cité l'Épine, Nantivet, Route de Perthes

Samedi 23 juin, Suippes en mouvement

9h-12h, randonnée pédestre de 6 km

(tout public : enfants, adolescents, adultes, seniors)

14h-17h, Tchoukball (adolescents et adultes)

Inscriptions auprès de Florence MALATRAY
au 07 91 92 47 78 ou

nice51florence@gmail.com avant le 18 juin

Lundi 25, 19h00-20h00

Gala de zumba

Petite représentation différente de l'année dernière.

Uniquement pour les enfants.

Salle des fêtes G. Dévignes

Samedi 30 juin, 20h00

Festival des arts martiaux & sports de combat organisé par le club d'aïkido et la

MPT - Ouverture : 19h45 - Entrée : 2 €

Buvette - Restauration

Complexe Jules Colmart



NAISSANCES

Avec nos vœux de santé et de prospérité aux nouveaux nés et nos félicitations aux parents.

- Erwan JALOUX né le 26 avril 2018 à REIMS, fils de Laura LETELLIER et de Léo JALOUX.

- Elana SIKLI née le 28 avril 2018 à REIMS, fille de Coralie DESMOULINS et de Jérôme SIKLI.

MARIAGES

Avec nos félicitations et nos vœux de bonheur.

Le 28 avril

Nicolas JOPPIN fils de Régis JOPPIN et de Jocelyne DESTRÉE

Et Johanne LAHANQUE fille de Gilles LAHANQUE et d'Anne-Marie MONET

Le 12 mai

Eric GAMIN fils de Jean-Claude GAMIN et de Antoinette LALLEMENT

Et Stéphanie REGNAULD fille de Patrick REGNAULD et Marie-Odile HUSSON

DÉCÈS

Avec nos sincères condoléances

- Denise HUGUIN décédée le 19/04/2018 à SUIPPES, épouse de Jean Claude TORRENTS-MAGRIÑA, dans sa 77^{ème} année.

- Madeleine PETIT décédée le 23/04/2018 à SUIPPES, épouse de Roger JULLION, dans sa 91^{ème} année.

- Chantal JALLAMION-GRIVE décédée le 09/04/2018 à CHALONS EN CHAMPAGNE, veuve de Roger FÉRAIN, dans sa 72^{ème} année.

- Marie NOVAK décédée le 26/04/2018 à SUIPPES, veuve de Maurice CONTASSOT, dans sa 83^{ème} année.

- Junko MOTOJIMA décédée le 1^{er} mai 2018 à Suippes, épouse de Sylvain, Yves, Antoine GALLO-SELVA, dans sa 57^{ème} année.

- Philippe HENRI décédé le 7 mai 2018 à Suippes, dans sa 57^{ème} année.

Impression par la Ville de SUIPPES

☎ 03 26 70 08 55 – mairie-de-suippes@wanadoo.fr

Ne pas jeter sur la voie publique